

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 mars 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS étant secrétaire de séance.

Délibération n°2023/46
En date du 04 avril 2023
Portant sur :
Indemnités des Elus – Actualisation

Membres	29
Présents	24
Représentés	5
Votants	29
Exprimés	29
Pour	29
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.

Représentés : Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Christelle THORÉ par Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Monsieur Patrick BENAYOUN

Considérant que par arrêté n°4/2023 en date du 03 avril 2023, Monsieur le Maire donnait délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Annick D'ARDAILLON afin d'exercer les compétences Relation avec les artistes, Animations bibliothèque Simone Veil et Jury de fleurissement, il est demandé à l'Assemblée d'approuver les nouveaux montants des indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-18

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération n°2020-31 en date du 25 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Vu l'arrêté n°4/2023 en date du 03 avril 2023,

Le Conseil Municipal :

- adopte les nouveaux montants des indemnités des élus, tels que précisés ci-dessous :

Bénéficiaires	Montant mensuel brut
Le Maire René ARNAUD	1 866,91 €
Les Adjointes Claude MONTIBUS Aurélie CLAVEAU Jean DU BOUCHERON Marie-Claire SELLAS Patrice POT Florence LE BEC Xavier ABBADIE Monique LE GOFF	742,14 € 505,62 € 703,20 € 703,20 € 703,20 € 505,62 € 703,20 € 505,62 €

Les Conseillers Municipaux Délégués	
Serge MEYER	233,36 €
Amanda SABOURDY	233,36 €
Christelle THORE	233,36 €
Catherine FEVRIER	233,36 €
Guy MARISSAL	466,73 €
Christiane GADAUD	233,36 €
François VENEL	178,88 €
Marie-Annick D'ARDAILLON	178,88 €

A AIXE SUR VIENNE, le 04 avril 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 06 avril 2023 Publié le : 06 avril 2023
--